

1 Le contexte de la préparation budgétaire

Au niveau national

Le débat d'orientation budgétaire pour 2021 s'inscrit dans un contexte international marqué par la crise sanitaire à laquelle sont confrontés quasiment tous les pays depuis plus d'un an. D'une ampleur sans précédent, cette crise qui s'inscrit désormais sur un temps long s'est étendue à la sphère économique du fait des mesures de confinement des populations prises tour à tour par de nombreux pays pour juguler l'épidémie. Les conséquences économiques sont importantes avec un double choc sur l'offre et la demande, générant en parallèle un phénomène dit de « stop and go » au gré des confinements et déconfinements.

Si le gouvernement français a pris des mesures pour soutenir des activités parmi les plus touchées comme les commerces et la restauration, de nombreux secteurs sont en grande difficulté, comme la culture. Pour les populations déjà en difficultés, la situation est critique. D'où l'appel pressant au président de la République de 101 maires de villes populaires, comme Bagneux, pour que des moyens adéquats (1 milliard) soient mis à disposition de ces communes et de leurs populations, particulièrement touchées par les problèmes de logement exigus, de transports, d'emplois précaires et de chômage.

Les perspectives de croissance sont moroses et les dégâts sur l'emploi déjà visibles. Ainsi, la France serait plus fortement impactée dans sa croissance que le reste de l'Europe ou du monde. Après +1,5 % de croissance du Produit Intérieur Brut français en 2019, l'OCDE anticipe une baisse de 9,5 % en 2020, contre 7,9 % en Europe et 4,5 % dans le monde. Le rebond attendu en 2021 ne permettra pas de gommer la totalité des impacts 2020 et reste largement dépendant de l'évolution de la pandémie.

• *Quelles conséquences pour les collectivités territoriales ?*

Les collectivités territoriales disposent d'une situation financière globalement saine. L'année 2019 a d'ailleurs permis de conforter ce point d'appui. Ainsi, pour le seul bloc communal, le niveau d'épargne brute a augmenté de +7,6 %, quasiment comme en 2018. Les communes bénéficient d'une dynamique des ressources de +2,5 % (dont +3 % pour les ressources fiscales strictes), alors même que les dépenses progressent moins vite de + 1,6 % (dont +1,7 % pour la masse salariale). Cependant, les équilibres des comptes des collectivités territoriales sont largement impactés depuis 2020 par la crise économique et sociale. Entre dépenses d'intervention supplémentaires (aide sociale et soutien à la population, coût majoré des services et des marchés de travaux) et pertes de recettes tarifaires notamment, les collectivités sont en première ligne. Elles vont devoir faire face encore en 2021 à une difficulté à maintenir leur autofinancement à un niveau suffisant pour engager les projets d'investissement sur leur territoire et soutenir l'activité économique. Pour

rappel, les impacts sur le budget de notre commune pour 2020 sont évalués à ce stade à près d'1 million d'€ en fonctionnement.

- *Le plan de relance : une solution ?*

Les collectivités territoriales portent entre 60 et 70 % de l'investissement public selon les années. A ce titre, elles sont un acteur majeur de la relance voulue par l'Etat. Alors qu'en est-il des mesures proposées en termes de soutien à l'autofinancement et de participation financière aux coûts des projets dans les territoires pour permettre la relance économique ?

Présenté le 3 septembre 2020, le Plan de Relance décidé par le gouvernement s'élève à 100 milliards d'€ orientés sur 3 axes : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale. Les collectivités territoriales ne sont bénéficiaires que d'une partie de cette enveloppe. Le plan se caractérise par une diversité de mécanismes : appels à projets fonds spécifiques, crédits à discrétion des Préfets (crédits dits territorialisés). Il n'existe pas de guichet unique. A ce jour, les informations distillées sont parcellaires, imprécises laissant une impression de flou pour les collectivités. Les délais de dépôts des projets sont courts, n'octroyant que peu de temps aux collectivités pour étudier les opérations à lancer en ce début de mandat. Elles sont souvent contraintes de mettre en avant des projets quasiment déjà ficelés, pour profiter de l'effet d'aubaine. La commune a présenté, dès le mois d'octobre 2020, une trentaine dossiers dont plusieurs sont en cours de traitement.

- *Les autres mesures pour réduire les effets de la crise sanitaire sur les budgets locaux*

Quels autres dispositifs pourraient venir soutenir les budgets locaux ?

Pour rappel, lors du vote de la 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020 adoptée par le Parlement en juillet dernier, plusieurs mesures étaient destinées à financer un soutien aux collectivités dans le cadre des besoins urgents en regard de la crise sanitaire. Au-delà des effets d'annonce, la réalité des financements obtenus est bien différente. La clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales (garantie par l'Etat de maintien de la moyenne des encaissements entre 2017 et 2019) concerne in fine moins de 2.500 communes. Bagnex n'est pas destinataire de cette compensation.

Une deuxième mesure phare concerne l'abondement du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un milliard d'€ supplémentaires, fléchés vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics. Sur ce champ, la commune vient d'obtenir un accord de financement des services de l'Etat pour la participation au financement de l'aménagement de la voie René Rousseau en voie de circulation douce pour les vélos et piétons pour environ 500.000 euros.

- *L'impact de la réforme de la taxe d'habitation*

Pour rappel, la loi de finances 2020 prévoit pour le bloc communal à compter de 2021, la suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations d'exonérations qui sont liées. En 2020, 80 % des ménages les plus modestes ne paient déjà plus cette taxe. Pour les 20 % les plus aisés, le dégrèvement sera progressif entre 2021 à 2023, selon le même principe de l'étalement sur 3 ans qui a été décidé pour les 80 % des ménages les plus modestes.

La taxe d'habitation relative aux résidences secondaires n'est pas concernée par la réforme et reste exigible selon les modalités de calcul en vigueur.

Ainsi à compter de 2021, les mécanismes de compensation des collectivités territoriales imaginés par l'Etat sont mis en place. Les communes vont bénéficier du transfert de la taxe départementale de foncier bâti pour financer tout ou partie de la perte de la taxe d'habitation. Ce choix de financement se traduit par un écart entre le montant perçu de taxe d'habitation par les communes, avant et après réforme (selon le niveau de l'écart entre le taux communal de taxe d'habitation et le taux départemental de taxe sur le foncier bâti). Un mécanisme correctif est instauré pour permettre de réduire toute éventuelle perte de ressources. Une partie des recettes fiscales des communes est ainsi remplacée par une dotation de l'Etat. En théorie, elle compense à l'euro près les écarts de ressources, mais reste soumise au Projet de Loi de Finances présenté chaque année au Parlement.

Les expériences passées en matière d'évolution des dotations (i.e. la dotation forfaitaire versée aux communes initialement pour compensation des transferts de charges) font craindre une tendance à la baisse de ces compensations. En effet, au gré des besoins de financement de son budget, l'Etat pourrait être tenté de réduire les enveloppes destinées aux collectivités, devenant des variables d'ajustement.

De manière très unanime, les associations d'élus locaux ont fait part de leur mécontentement dès 2019. Lors du dernier congrès des maires de France, les dirigeants de l'Association des Maires de France (AMF) ont dénoncé une « recentralisation » des décisions au détriment de l'autonomie des territoires. André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF déclarait que « nous assistons à une recentralisation sans précédent depuis 1983 ». Au premier rang pour gérer la crise sanitaire, les Maires subissent une dégradation de la santé financière de leur commune, à plus ou moindre grande échelle selon les territoires. Privés des moyens financiers d'agir sans véritable dialogue construit avec les représentants de l'Etat, les élus locaux constatent que principe de libre administration est battu en brèche.

En synthèse, les collectivités territoriales touchées de plein fouet par la crise sanitaire ne bénéficient à ce stade que de peu de soutien financier de l'Etat. De nouvelles tensions sur leurs ressources sont encore attendues pour 2021, amplifiées par la confiscation de leur autonomie financière et fiscale. Dans ce contexte, les élus locaux ne disposent que de peu de latitudes, en face de populations dont les besoins sont réels, en augmentation et qui espèrent des soutiens des politiques locales.

Au niveau local

En dépit de ce contexte, la commune entend pouvoir continuer à agir avec une attention renforcée aux besoins de la population. Le budget primitif 2021 va constituer le véritable premier budget du nouveau mandat, avec la mise en œuvre de quelques marqueurs forts en matière de politiques publiques à déployer. Les nouvelles orientations se traduisent par 4 axes principaux : une ville qui pense à tous, une ville qui relève le défi écologique, une ville de la réussite et de l'épanouissement, une ville citoyenne du vivre ensemble et qui s'engage.

Ces orientations sont dotées de moyens nouveaux pour environ 300.000 € en fonctionnement et 1 million d'€ en investissement. Ces crédits peuvent sembler modestes en regard des engagements pris, mais il s'agit pour 2021 de s'assurer que la commune pourra continuer à mener en parallèle la gestion de la crise sanitaire. Nous anticipons la poursuite des impacts notamment sur les

participations des usagers et sur les dépenses supplémentaires pour assurer la protection des agents et des habitants.

Par ailleurs, la commune entend poursuivre une gestion financière soutenable tout au long du mandat. Elle sera attentive à disposer des moyens suffisants pour financer tout le programme municipal, pas à pas au cours des 5 années restantes.

Au niveau intercommunal

Pour rappel, le financement de notre EPT Vallée Sud-Grand Paris (VSGP) est assuré par le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) payé par les communes membres et fixé chaque année lors de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il est constitué notamment par le reversement au territoire d'une partie des recettes de taxe d'habitation et de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties perçues par les communes membres.

La dernière CLECT intervenue le 12 novembre 2020 a arrêté le montant du FCCT 2020 sans modifier le périmètre des compétences exercées par le territoire sur la commune de Bagneux. Citons par exemple, la gestion des ordures ménagères, l'assainissement, le fonctionnement de la médiathèque Louis Aragon, du théâtre Victor Hugo, de la Maison de la Musique et de la Danse, de la piscine, le développement économique ou la gestion du Plan Local d'Urbanisme. A compter de 2021 et du fait de la suppression de la taxe d'habitation et des compensations d'exonérations fiscales afférentes, un nouveau pacte financier et fiscal devra être discuté par les élus du territoire. En effet, en l'absence de dispositions règlementaires fixant les modalités de reversement de ces recettes et pour ne pas priver le territoire de ressources nécessaires au financement des compétences qu'il exerce, les communes doivent décider d'une nouvelle règle commune de variation du montant de ces recettes versées chaque année.

La traduction budgétaire des orientations municipales

Nos orientations municipales vont commencer à se décliner concrètement en 2021, première année pleine du mandat. Ainsi, nos priorités vont se concentrer sur le secteur de l'éducation (recrutement d'ATSEM), de la solidarité (soutien en période de Covid), de transition écologique et de cadre de vie.

Comme présenté supra, le contexte de la préparation 2021 reste très incertain et défavorable aux communes, nécessitant d'anticiper notre exposition aux aléas en poursuivant nos choix d'inscrire des recettes « plancher » et des dépenses « plafond ».

Il est proposé de dégager un niveau d'autofinancement entre 6,9 et 7,3 millions d'€. Pour cela, dans les grandes lignes de la section de fonctionnement, le budget primitif proposé pour 2021 se traduirait par :

- Le maintien des taux de fiscalité à leur niveau actuel,
- La hausse de + 2 % des tarifs des prestations aux usagers, sauf pour la restauration scolaire où l'augmentation est plafonnée à + 1 %,

- La hausse globale autour de 970.000 € de la masse salariale par rapport au budget primitif 2020 pour financer notamment les créations de poste nécessaires à l'ouverture des équipements nouveaux et au déploiement des politiques publiques à impulser pour ce nouveau mandat. Une partie de cette enveloppe sera également consacrée à un premier effort pour revaloriser le régime indemnitaire, en particulier pour les métiers en tension, sur lesquels la commune rencontre des difficultés à recruter.
- Les crédits de fonctionnement des services seront augmentés pour répondre aux besoins budgétaires liés aux engagements du nouveau mandat autour de 300.000 €. Ils sont financés partiellement par des économies sur les dépenses courantes. Un complément de crédits sera autorisé en cours d'année en fonction des recettes supplémentaires à disposition, notamment après le vote du compte administratif 2020 et l'affectation du résultat 2020 au budget supplémentaire 2021. Ces crédits supplémentaires seront affectés à des projets ponctuels, qui ne constituent pas des dépenses qui devraient s'inscrire sur plusieurs exercices.

Concernant la section d'investissement, le Programme Pluriannuel d'Investissement prend largement en compte la mise en œuvre de nouveaux projets, pour une grande part orientés vers la transition écologique. En effet, en dépit du décalage des travaux liés à la crise sanitaire, les équipements publics nouveaux dont la construction a démarré à compter de 2020 seront achevés au cours du premier trimestre 2021 : la livraison de groupe scolaire Niki de Saint Phalle, de la crèche des Rosiers rénovée, de la Halte jeu les Rosiers et d'un second relais assistantes maternelles Clé de Sol.

1 La section de fonctionnement

1.1 Les recettes

1.1.1 La fiscalité locale

Pour l'année 2021, nous attendons une accélération du rythme des livraisons de programmes neufs par rapport à 2020. 396 livraisons de logements neufs sont anticipées, contre 350 en 2020. Comme tous les ans, en raison des incertitudes sur les évaluations des bases fiscales prévisionnelles qui ne seront connues qu'en mars 2021, nous proposons d'arrêter un gain de produit fiscal d'environ 450.000 € par rapport au montant prévisionnel notifié en 2020, avec une revalorisation des bases anticipée à 0,5 %. Par mesure de prudence, les recettes sont évaluées en conservant une marge de précaution.

Il est également proposé qu'aucune hausse des taux n'intervienne en 2021. Pour rappel, dans le mandat précédent, une seule hausse des taux en 2015 a été votée de + 1,5 % afin de ne pas augmenter davantage la pression fiscale.

1.1.2 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

De nombreuses incertitudes demeurent conduisant à conserver une réserve de précaution. Ainsi, le montant proposé pour 2021 s'établit comme suit

	Montant en €
Dotation forfaitaire	4.965.329
DSU	5.953.120
Total DGF	10.918.449

Il est en hausse par rapport au budget primitif 2020 de près de 140.000 €, liée à la majoration attendue de la DSU.

1.1.3 Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France

Pour 2021, l'enveloppe globale du FSRIF est maintenue. Les critères entrant dans le calcul restent inchangés. Aussi, le montant du FSRIF est anticipé à 3,88 millions d'€, au même niveau que le montant notifié pour 2020.

1.1.4 Le produit des activités

Pour l'année 2021, il est proposé de revaloriser les tarifs de +2 %, qui sont peu élevés à Bagneux comparativement avec les communes à proximité.

Pour tenir compte des difficultés des familles les plus modestes accentuées par la crise sanitaire, les tarifs de la restauration scolaire seront revalorisés de seulement 1%. A titre d'exemple, le surcoût de la facture mensuelle d'une hausse de 1 % des tarifs de la restauration pour une famille en quotient T1 avec 2 enfants serait de 0,35 €.

Ce poste de recettes devrait représenter autour de 4,5 millions d'€.

1.2 Les dépenses

1.2.1 Le budget du personnel

La masse salariale constitue le poste de dépenses le plus important en fonctionnement. A ce titre, il constitue un enjeu majeur pour la maîtrise du budget global de la commune. Pour mesurer son impact, le ratio dit de personnel (un des ratios obligatoires à communiquer lors du vote des budgets) est communément utilisé. Il mesure la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement¹.

Il doit être regardé avec prudence dans la mesure où il est aussi la traduction du mode de gestion choisi par la collectivité : gestion en régie (par le service communal) ou gestion déléguée (par un prestataire). De fait, plus la gestion publique est confiée à du personnel communal, plus le ratio est élevé, sans que cela ne traduise nécessairement une mauvaise gestion financière de ce choix de gestion. De même, plus une collectivité ouvre d'équipements municipaux du fait de son développement, plus les dépenses de personnel augmentent elles en proportion, au contraire de ville de même strate mais sans développement.

¹ Dépenses réelles de fonctionnement : dépenses de fonctionnement donnant lieu à décaissement de fonds

Le ratio de personnel calculé pour Bagneux (après retraitement du FCCT²) reste supérieur à celui de la moyenne de la strate. L'écart s'est réduit en tendance par l'effet conjugué de la modération de la hausse de la masse salariale sur le mandat 2014-2019 et de la hausse plus élevée des dépenses réelles de fonctionnement. Cependant, il reste élevé. Pour mémoire, le ratio de personnel (après retraitement du FCCT) s'établit en 2019 à 64,28 % des dépenses réelles de fonctionnement (cf compte administratif 2019).

Depuis 2019, le niveau de la masse salariale a augmenté plus fortement que les années précédentes (au-delà de + 2 % chaque année). Cette tendance devrait se confirmer à nouveau en 2021, avec une accentuation prévisible liée à l'ouverture de nouveaux équipements et services publics nécessitant le recours important à du personnel communal. Ecoles et crèches constituent des services publics, obligatoire pour le premier et essentiel pour le second, à haut niveau de services et dont le développement et le maintien de qualité est attendu par les habitants.

L'enveloppe globale autorisée au budget primitif 2021 sera de 40,76 millions d'€, en hausse de près de 970.000 € par rapport au budget primitif 2020, soit + 2,43 %. Elle doit permettre de prendre en compte les besoins budgétaires liés à la revalorisation des carrières des fonctionnaires (avancement d'échelons, de grades et promotion interne), l'ensemble des recrutements sur les postes encore vacants, comme les créations de postes validés pour l'ouverture des nouveaux équipements et quelques créations de postes nouvelles pour le développement des politiques publiques. Nous pouvons citer par exemple, l'augmentation du nombre des ATSEM dans les écoles maternelles à la rentrée 2021, la création de la cellule de transition écologique, un poste développement économique/ESS. En complément, une première étape dans la revalorisation du régime indemnitaire des agents et cadres affectés sur des métiers en forte tension est proposée dès cette année. En effet, le fonctionnement de l'administration nécessite des compétences de plus en plus pointues, donc rares dans certains segments du marché de l'emploi. La concurrence du secteur privé, mais également des autres collectivités territoriales en petite couronne, retarde les recrutements et accentue les départs d'agents publics, ce qui ne permet pas une gestion des effectifs efficiente.

En fonction des recrutements réalisés, des ajustements en termes de budget et de personnel pourront être nécessaires en cours d'année 2021 à l'occasion du vote du budget supplémentaire et de la dernière décision modificative 2021.

1..2.2 Le budget d'activité des services

Pour 2021, il est proposé que le budget d'activité des services se situe entre 15,4 et 15,8 millions d'€. Il est constitué à la fois par la reconduction des dépenses récurrentes sur des projets déjà engagés et pérennisés pour lesquels une économie globale de 100.000 € est demandée grâce à la poursuite de la stratégie d'achat.

Une enveloppe spécifique supplémentaire sera autorisée autour de 300.000 € dédiée au financement des engagements nouveaux à mettre en œuvre en 2021.

En fonction des disponibilités budgétaires en cours d'année et du niveau d'avancée des projets, un complément d'enveloppe pourra être autorisé au moment du vote du budget supplémentaire 2021.

² Le FCCT est le Fonds de Compensation des Charges Transférées qui n'est versé que par les communes membres de la Métropole du Grand Paris

1.2.3 Les subventions et participations diverses

L'enveloppe globale proposée s'élèvera à environ 3,4 millions d'€ comme en 2020. Ainsi, le niveau global des subventions aux associations sera maintenu même si la répartition pourra être revue en fonction des objectifs fixés dans les conventions pour les associations concernées et des besoins spécifiques liés à la mise en œuvre de projets sur le territoire. Un dialogue de gestion sera amorcé au cours de l'année 2021 avec les associations sous convention d'objectifs.

Face aux besoins de financement de l'action sociale dans le contexte actuel, le financement du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'essentiel via la subvention de la commune, sera poursuivi au niveau de 2020. Les excédents qui seront constatés au compte administratif 2020 sur le budget du CCAS, en particulier en raison d'actions non réalisées, viendront augmenter les ressources pour l'année 2021 et bénéficier ainsi aux Balnéolais suivis par le CCAS.

1.2.4 Les intérêts de l'emprunt et de lignes de trésorerie

Le montant des intérêts des emprunts payés chaque année par la commune dépend des effets combinés du montant de l'encours de la dette, mais également des marges fixées dans les contrats et des conditions de marché.

Pour rappel, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2020 s'est élevé à 58.490.914 €, soit une capacité de désendettement de 7,27 années. Au 1^{er} janvier 2021, l'encours est majoré en raison du besoin de financement du Plan Pluriannuel d'Investissement 2020. Il est de 59,4 millions d'€.

Le taux moyen de la dette de la commune est durablement performant et en baisse. Il s'établit à 1,60 % en 2020, contre 1,73 % en 2019. Pour mémoire, le taux moyen des communes et EPCI de même strate est de 2,59 % en 2019 contre 2,55 % en 2018.

L'année 2020 sur les marchés financiers a été particulière ; les conditions de marché ont été largement impactées par la crise sanitaire, mais avec des effets qui se sont inscrits sur un temps très court contrairement au développement de la pandémie. Ainsi, si les conditions d'emprunt se sont fortement dégradées à compter du mois de mars 2020, grâce à l'interventionnisme des Etats et des banques centrales, les taux d'intérêts ont repris leur cours historiquement bas dès l'été 2020. La crise économique sans précédent éloigne durablement le risque de remontée des taux. La commune continue donc de profiter de ces conditions de marché très bonnes.

Ce gain de marge sur les emprunts souscrits est renforcé à Bagneux, du fait de la stratégie de gestion très active de notre dette conduite depuis de nombreuses années, qui se révèle la plus opportune pour permettre à la commune le financement de ses investissements au coût le plus bas possible. Le partenariat avec le consultant Finance Active depuis plus de 10 ans a permis de profiter systématiquement de toutes les opportunités de marché avec 2 orientations constantes : sécuriser le recours à l'emprunt avec une dette saine et constituer un encours composé de taux fixe et de taux variable, qui permette de réduire le niveau des frais financiers au gré des évolutions des marchés.

C'est également à ce titre que Bagneux a choisi d'adhérer à l'Agence France Locale en 2020, qui permet également à la commune de ne pas être tributaire des établissements bancaires classiques pour obtenir des financements.

Le montant des intérêts à verser en 2021, liés à la dette long terme devrait être d'environ 1,01 millions d'€, en baisse plus de 100.000 € par rapport au budget primitif 2020 en dépit de l'augmentation de l'encours.

Concernant les lignes de trésorerie, leur niveau d'utilisation anticipé pour 2021 devrait rester modéré.

2 La section d'investissement

L'année 2021 marque le démarrage de nouvelles opérations largement centrées sur un objectif de développement durable et la finalisation des opérations déjà engagées lors du précédent mandat avec de nombreuses livraisons attendues au cours du premier trimestre 2021.

2.1 Les recettes

2.1.1 Le virement de la section de fonctionnement

Nous travaillons à dégager un autofinancement entre 6,9 et 7,3 millions d'euros.

2.1.2 Le fonds de compensation de la TVA en investissement

En fonction des dépenses effectuées sur le programme de travaux 2020, inférieures à celles de 2019, le FCTVA à percevoir en 2021 devrait se situer à environ 2,9 millions d'€.

Le taux du FCTVA est identique à celui de 2020 à 16,404 %.

2.1.3 Les ventes de terrains

A ce stade, pour la fin de l'année 2021, il est identifié un montant de 500.000 €, constitué par la vente à la RATP du centre de dépannage des trains avenue Henri Barbusse, dans le cadre de la construction de la future gare SGP pour 400.000 € et la vente d'une parcelle au 3 sentier des Brugnauts au titre d'une régularisation foncière pour environ 100.000 €.

2.1.4 Les subventions

Le niveau des subventions attendues est directement lié au programme de travaux 2021 et aux types d'équipements prévus, car les niveaux de subvention sont variables d'un équipement à un autre et d'un financement à un autre.

Pour 2021, nous anticipons un niveau a minima de 6,5 millions d'€ dont 3 millions d' € au titre de la participation aux travaux de construction de l'école Rosenberg dans le cadre du Projet Urbain Partenarial des Mathurins. A ce stade et en l'absence de retour de l'Etat quant aux dossiers de demandes de financement via le plan France Relance, aucune subvention n'est donc inscrite au budget primitif 2021. En fonction des notifications effectivement transmises par l'Etat, les subventions seront inscrites en cours d'année et permettront de réduire le reste à financer de la commune.

La commune a signé avec le Département des Hauts-de Seine, un Contrat de Développement Territorial pour les années 2019-2021 permettant d'obtenir une participation au montant de travaux engagés par la commune durant cette période. Pour mémoire, son montant s'élève à 4

millions d'€ et concerne la réhabilitation du Centre Municipal de Santé pour 2 millions d'€, la rénovation du parc des sports pour 700.000 €, les travaux de l'école Niki de Saint Phalle pour 600.000 €, la création d'une Maison du patrimoine pour 300.000 € et les travaux dans les groupes scolaires Joliot-Curie et Paul-Vaillant-Couturier pour 400.000 €. Du fait du décalage des travaux de réhabilitation du Centre Municipal de Santé en raison de la crise sanitaire, un avenant est en cours de négociation pour permettre de conserver l'enveloppe de crédits octroyés de 2 millions d'€. Ainsi, une partie sera conservée pour la première phase des travaux du Centre Municipal de Santé (autour de 1 million d'€). Le financement des autres phases de travaux sera négocié dans le cadre du Contrat de Développement Territorial 2022-2024. Le solde (autour d'un million d'€) sera redéployé pour le financement complémentaire de l'école Niki de Saint Phalle.

2.1.5 L'emprunt nouveau

Pour 2021, le recours à l'emprunt nouveau devrait atteindre au maximum 5,3 millions d'€, en hausse par rapport au budget primitif 2020, année de transition dans la mise en œuvre des projets d'investissement. Il ne constitue qu'une part mineure du financement du programme annuel d'investissement, inférieure à 20 % du total des recettes d'investissement.

2.1.6 La taxe d'aménagement

Pour l'année 2021, le niveau des recettes attendues se situe autour de 828.000 € en hausse par rapport au budget primitif 2020. Depuis 2 ans, les services de l'Etat en charge du calcul de la taxe d'aménagement due par les titulaires de permis de construire sont très en retard dans l'instruction des dossiers les plus complexes. De fait, la commune attend un volume important de recettes, dont il est difficile d'évaluer tant la date d'encaissement que le montant effectif. Toutes les communes du Département sont concernées et plusieurs interventions politiques sont déjà à l'œuvre pour demander que les moyens humains nécessaires soient dégagés par l'Etat, puisqu'au détriment du financement des collectivités territoriales.

2.2 Les dépenses

2.2.1 Le programme de travaux

Dans le détail, le programme des travaux pour 2021 devrait se situer entre 16 et 17 millions d'€.

Cette somme est composée en particulier de :

- Crédits d'équipements des services : autour de 1,9 million d'€,
- Travaux de gros entretien sur les bâtiments et espaces publics : autour de 2,8 millions d'€,
- Projets importants : autour de 10 millions d'€ dont les principaux projets suivants :

Opérations	Montant prévisionnel projeté en 2021 en million € sur la base des estimations faite en 2020
Programme de rénovation de voirie	3
Ecole Niki de Saint Phalle (travaux et équipements intérieurs)	1,7
Aménagement des autres bâtiments publics	1,5
Travaux RD 68	1
Programme de rénovation dans les écoles	0,9
Accessibilité handicapés	0,7
Equipements sportifs	0,5
Restauration du patrimoine communal	0,5

2.2.2 Acquisition foncière

Une enveloppe de 750.000 € à 1 million d'€ sera provisionnée afin de reconstituer nos réserves foncières.

2.2.3 Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette pour 2021 devrait se situer à environ 5,9 millions d'€, en hausse de plus de 655.000 € par rapport au budget primitif 2020. L'annuité 2021³ devrait être en hausse de près de 526.000 € par rapport à budget primitif 2020, à 6,9 millions d'€.

Voici les éléments d'orientation budgétaire soumis au débat du Conseil Municipal.

³ Annuité : frais financiers + remboursement du capital de la dette d'une année